

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 juillet 2014

Point 5

Délibération n°2014-16 portant approbation du Budget rectificatif

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur la proposition de budget rectificatif selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration


Paul GIACOBBI

Le Commissaire du gouvernement


Christian BARTHOD

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE



Personne à contacter :	Maëleonn LE DIAGON maëleonn.lediagon@aires-marines.fr - 02 98 33 84 78
Date :	05/06/14
Objet :	Conseil d'administration du 2 Juillet 2014 Point n°5 Approbation du budget rectificatif N°1

Le présent budget rectificatif n° 1 proposé au conseil d'administration a pour objet d'ajuster les montants prévisionnels des charges de fonctionnement, hors charges de personnel. L'augmentation des charges s'élève à **1 000 000 €**.

Cette décision impacte le résultat prévisionnel, et engendre une augmentation de la prévision du prélèvement sur le fonds de roulement de 1 570 000 €.

I. FONCTIONNEMENT : COMPTE DE RESULTAT

CHARGES

La traduction des modifications de dépenses au niveau des objectifs du contrat d'objectifs est présentée au travers de l'état d'avancement du programme de travail.

Dépenses de fonctionnement autres que dépenses de personnel

Les principales modifications résultent des conclusions des dialogues de gestion, elles portent essentiellement sur les postes budgétaires « achats », « services extérieurs » et « amortissements ».

Il s'agit pour l'essentiel de décalage dans le temps de dépenses initialement prévues fin 2013, sur la base de documents contractuels engageant l'Agence à compter de 2013, mais dont le service ne sera fait qu'en 2014.

Le compte financier 2013, approuvé lors du Conseil d'administration d'avril 2013, fait en effet apparaître une réalisation inférieure à la prévision pour la section de fonctionnement, due principalement :

- aux suites de la crise budgétaire de 2012 qui avait amené à stopper bon nombre de projets dont la relance a été difficile, et qui a aussi conduit les programmeurs à garder des enveloppes de précautions ;
- Des tensions sur les ressources humaines qui ont rendu difficile la finalisation d'un certain nombre de projets ou des marchés et conventions de partenariat devant permettre de les mettre en œuvre ;
- Des calendriers trop optimistes pour les projets européens (décalage dans les dates de signature, puis délais de recrutement des chefs de projet et de mise en place des conventions avec les partenaires).

Il faut noter néanmoins qu'environ 1M€ ont été effectivement engagés pour 2013 et constituent des retards d'exécution de la part des prestataires ou des partenaires.

Pour ce qui n'a pas été engagé, les principales raisons qui peuvent être avancées sont les suivantes :

La présentation du compte financier indiquait donc que *« pour la plupart, les actions non réalisées en 2013 sont donc simplement décalées dans le temps et doivent être ajoutées à la programmation 2014, ce qui sera fait au niveau budgétaire dans un budget rectificatif qui sera présenté à la réunion de juillet du conseil d'administration »*.

Dans le détail de la programmation, les principaux projets concernés sont les suivants :

232K€ de retards de paiement sur le projet Pacomm (programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et mammifères marins en France métropolitaine), se rapportant à la convention "habitats maritimes des puffins de France" : Le retard concernait le rapport final dont l'écriture a pris plus de temps que prévu, du fait du volume important de données télémétriques à compiler pour le CEFE. Le rapport a été remis en 2014. Cette dépense de 232K€ est mandatée.

142k€ découlant du retard de signature de la convention bilatérale pour le projet PACIOCEA fixant la contribution du SPREP. Cette dépense est mandatée.

66k€ : retard dans la réalisation d'une campagne de levés bathymétriques par laser aéroporté et du référentiel Litto3D sur le département du Finistère : les livrables n'ont pas été remis en 2013. Cette dépense n'est pas encore mandatée (livrables non remis).

60k€ : signature tardive des deux conventions IFRECOR : Réserve naturelle Marine de la Réunion (retard lié à l'absence de conservateur actuellement) /MOTU HAKA.

54k€ retard dans la finalisation de la convention avec l'université Pierre et Marie Curie, le CNRS, et les TAAF pour mise en œuvre de la première phase d'un programme régional d'éco-régionalisation en vue de l'établissement d'un réseau AMP dans les zones de Kerguelen, Crozet, mer de Dumont d'Urville (CCAMLR)

Diverses conventions PNMI 54€

50k€ décalage dans la mise en œuvre de l'appui technique et financier à la réalisation de la maîtrise d'ouvrage pour l'état zéro des zones de non prélèvement avec le Parc national des Calanques.

40 k€ convention avec l'IFREMER pour les Suivis intersites cohérents à l'échelle SRM (finalité TbAMP / DCSMM)

25k€ convention avec l'IFREMER Réaliser des inventaires en appui à la création d'aires marines protégées projet 09CORFISH

34k€ conventions antenne nouvelle Calédonie (ASR en vue de la création de nouvelles AMP outre-mer ou métropole et Autres suivis (échelle ZEE)).

20k€ Amélioration de la connaissance de la biologie et de l'écologie des raies des eaux côtières (RECOAM)

De plus, il est apparu possible de programmer les survols REMMOA à Wallis et Futuna, initialement prévus en 2015 pour des raisons de météorologie, à la suite immédiate de la Nouvelle-Calédonie fin 2014, permettant ainsi d'optimiser les coûts de mobilisation des avions et des observateurs.

II. INVESTISSEMENT : BILAN

Les dépenses d'investissement sont réajustées à la hausse et augmentent de **700 000€**.

Le montant total des investissements prévisionnels inscrits au budget s'élève donc à **1 670 000 €**

Ces principaux postes de dépense après budget rectificatif concernent :

L'achat de matériel informatique, serveurs, logiciels pour un montant de 313 000 € (dont glissement sur 2014 des paiements liés aux évolutions de l'architecture informatique pour 95 k€)

L'acquisition de bateaux pour un montant de 228 700 € (surcoût à prévoir pour l'acquisition de bateaux en Iroise, du fait de l'évolution générale des prix de la construction navale et du type de chantiers ayant répondu à notre offre ; achat supplémentaire de bateaux à Mayotte suite aux avaries successives ; remplacement d'un moteur pour la Brigade nature ; ces matériels sont indispensables à l'exercice correct des missions de terrain dans les parcs).

L'acquisition de véhicules pour un montant de 213 700 € (surcoûts découlant de l'obligation de disposer de 25% du parc automobile en véhicule électrique ou hybride).

Les dépenses d'installation des antennes pour un montant de 195 000 € (frais supplémentaires liés à l'installation des antennes Atlantique et Antilles, retard dans l'installation des serveurs de Mayotte du fait de marchés de travaux immobiliers plusieurs fois infructueux, installation Arcachon et Corse).

L'acquisition de sondes pour le Parc de Mayotte pour un montant de 100 000 €. La non-réalisation de cet investissement compromettrait l'objectif de réaliser un état initial de la qualité des eaux marines du Parc (70 000 km²) et de fixer des objectifs à atteindre en matière de qualité de l'eau à échéance de 15 ans.

L'aménagement d'une zone de mouillage à Mayotte pour un montant de 100 000 € (contribution à la sécurisation d'un ponton pour les services de l'Etat, pour assurer la sécurité des différents navires utilisés par l'Agence, les places au port devant actuellement être évacuées en cas de tempête. L'avarie subie par le M'kombé fait suite à la rupture d'un mouillage).

L'achat d'un Algeco pour le Parc de Mayotte pour un montant de 70 000 € (pour pallier au manque de place, et répondre aux préconisations en matière d'hygiène et de sécurité).

- **Conclusion :**

Ce budget rectificatif génère un déficit prévisionnel au compte de résultat d'un montant de **1 000 000 €** et augmente la prévision du prélèvement sur fonds de roulement qui s'élève à **2 185 322 €**

Le niveau du fonds de roulement prévu au 31 décembre de cette année s'élève ainsi à **3 247 642 €**, ce qui correspond à 1.6 mois de dépenses de fonctionnement courant.

Synthèse générale	BP 2014	BR1	BP+BR1
<i>Fonctionnement</i>	12 944 180	1 000 000	13 944 180
<i>Masse salariale</i>	10 895 178		10 895 178
Total Charges (1)	23 839 358	1 000 000	24 839 358
Produits (2)	23 839 358		23 839 358
Résultat (3)=(2)-(1) (Déficit)			1 000 000
Investissement	970 000	700 000	1 670 000
Prélèvement sur le fonds de roulement	615 322	1 570 000	2 185 322

***Commentaires Tableaux GBCP**

Le tableau I présente les autorisations d'engagement (AE année 2013 +AE année 2014) et les crédits de paiement de l'exercice

Le solde budgétaire est calculé à partir du montant des recettes encaissables et des dépenses décaissables (dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement).

On obtient ainsi un déficit budgétaire de 2 185 322 € correspondant au montant du prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement.

TABLEAU 3
Compte de résultat

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Les crédits peuvent être individualisés sur des subdivisions de compte à plus de trois chiffres (obligatoirement pour les charges employeur au titre des pensions civiles)

N° des comptes	Intégrés à la CAF	Intitulés des comptes de charges	Exécution 2013	Budget 2014	BR1	Budget après BR1	N° des comptes	Intégrés à la CAF	Intitulés des comptes de produits	Exécution 2013	Budget 2014	BR1	Budget après BR1
60		Achats					70		Ventes produits, prestations services, marchandises				
601	x	Achats stockés - Matières premières					701	x	Ventes de produits finis				
602	x	Achats stockés - Autres approvisionnements					702	x	Produits intermédiaires				
603	x	Variation des stocks					703	x	Vente de produits résiduels				
604	x	Achats délégués et prestations de services incorporés					704	x	Travaux				
605	x	Achats de matériel, équipements et travaux incorporés					705	x	Etudes				
606	x	Achats non stockés de matières et fournitures					706	x	Prestations de service				
607	x	Achats de marchandises	438 000 €	448 500 €	212 305 €	660 805 €	707	x	Ventes de marchandises				
608	x	Frais accessoires d'achat			0 €		708	x	Produits des activités annexes				
609	x	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			0 €		709	x	Rabais, remises et ristournes accordés sur ventes				
					0 €								
61		Services extérieurs					71		Production stockée				
611	x	Sous-traitance générale	1 006 836 €	2 100 000 €	385 200 €	2 485 200 €	713	x	Variation des stocks				
612	x	Redevances de crédit-bail			0 €								
					0 €								
					0 €								
613	x	Locations mobilières			0 €								
614	x	Locations	502 446 €	545 145 €	49 844 €	594 989 €							
615	x	Charges locatives et de copropriété	42 753 €	38 000 €	56 000 €	94 000 €							
616	x	Entretien et réparations	285 724 €	220 000 €	189 492 €	409 492 €							
617	x	Primes d'assurances	49 148 €	40 000 €	41 428 €	81 428 €							
618	x	Etudes et recherches	3 143 397 €	6 500 535 €	-1 209 437 €	5 291 098 €							
619	x	Divers	2 516 244 €	500 000 €	84 105 €	584 105 €							
62		Autres services extérieurs					72		Production immobilisée				
621	x	Personnel extérieur à l'établissement	1 603 €		20 000 €	20 000 €	721	x	Production immobilisée - immobilisations incorporelles				
622	x	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	33 133 €	100 000 €	-45 000 €	55 000 €	722	x	Production immobilisée - immobilisations corporelles				
623	x	Publicité, publications, relations publiques	90 715 €	120 000 €	-21 500 €	98 500 €							
624	x	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	41 961 €	40 000 €	10 000 €	50 000 €							
625	x	Déplacements, missions et réceptions	738 355 €	700 000 €	42 902 €	742 902 €							
626	x	Frais postaux et frais de télécommunications	212 140 €	350 000 €	-140 582 €	209 418 €							
627	x	Services bancaires et assimilés	15 €		0 €								
628	x	Divers	1 022 312 €	582 016 €	457 961 €	1 039 977 €							
629	x	RRRO sur autres services extérieurs											
63		Impôts taxes et versements assimilés											
631	x	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)	550 429,00 €	645 280,00 €	8 224 €	653 504,00 €							
632	x	Charges fiscales sur congés à payer											
633	x	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	63 696,00 €	60 000,00 €	25 792 €	85 792,00 €							
635	x	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	18 583,00 €	6 000,00 €	17 000 €	23 000,00 €							
637	x	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	2 094,00 €	2 000,00 €	1 100 €	3 100,00 €							
64		Charges de personnel					74		Subvention d'exploitation				
641	x	Rémunérations du personnel	5 758 328 €	7 713 064 €		7 713 064 €	741	x	Subvention pour charge de service public		22 139 677 €		22 139 677 €
645	x	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 308 049 €	2 442 818 €		2 442 818 €	744	x	Subventions d'exploitation - Collectivités publiques et organismes internationaux		985 245 €		985 245 €
646	x	Rémunérations divers (vacations, ...)		920 000 €		920 000 €	746	x	Dons et legs				
647	x	Autres charges sociales	150 050 €	120 000 €	107 786 €	227 786 €	748	x	Autres subventions d'exploitation		569 114 €		569 114 €
648	x	Autres charges de personnel											
65		Autres charges de gestion courante					75		Autres produits de gestion courante				
651	x	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés...	55 378 €		52 000 €	52 000 €	751	x	Redevances pour concessions, brevets, licences				
653	x	Conseils et assemblées	5 788 €		6 000 €	6 000 €	755	x	Quote part de résultat sur opérations faites en commun				
654	x	Pertes sur créances irrécouvrables					757	x	Produits spécifiques				
655	x	Quote part de résultat sur opérations faites en commun					758	x	Produits divers de gestion courante				
657	x	Charges spécifiques											
658	x	Charges diverses de gestion courante	67 147 €	5 000 €	60 000 €	65 000 €							
66		Charges financières					76		Produits financiers				
661	x	Charges d'intérêts					761	x	Produits des participations				
664	x	Pertes sur créances liées à des participations					762	x	Produits des autres immobilisations financières				
665	x	Escomptes accordés					763	x	Revenus des autres créances				
666	x	Perte de change					764	x	Revenus des valeurs mobilières de placement				
667	x	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1 000 €		1 000 €	765	x	Escomptes obtenus				
668	x	Autres charges financières	1 925 €				766	x	Gains de change				
							767	x	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
							768	x	Autres produits financiers				
67		Charges exceptionnelles					77		Produits exceptionnels				
671	x	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 323 €	60 000 €	-20 620 €	39 380 €	771	x	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
672	x	Charges sur exercices antérieurs					772	x	Produits sur exercices antérieurs				
675	x	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés					775		Produits des cessions d'éléments d'actif				
678	x	Autres charges exceptionnelles					777		Quote part de subventions d'investissement virée au résultat		145 322 €		145 322 €
							778	x	Autres produits exceptionnels				
68		Dotations aux amortissements et provisions					78		Reprises sur amortissements et provisions				
6811-12		Dotations aux amortissements	586 014 €	500 000 €	100 000 €	600 000 €	781		Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation				
6815-17		Dotations aux provisions d'exploitation					786		Reprises sur dépréciations et provisions financières				
686		Dotations aux amortissements et aux provisions financières					787		Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles				
687		Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	1 848 €										
69		Impôts sur les bénéfices et assimilés					79		Transferts de charges				
695	x	Impôts sur les bénéfices					791	x	Transferts de charges d'exploitation				
697	x	Imposition forfaitaire annuelle					796	x	Transferts de charges financières				
							797	x	Transferts de charges exceptionnelles				
		Total des charges		23 839 358 €	490 000 €	24 329 358 €			Total des produits		23 839 358 €		23 839 358 €
		Excédent de l'exercice		23 839 358 €	490 000 €	24 329 358 €			Déficit de l'exercice				490 000 €
		Totaux égaux en produits et en charges							Totaux égaux en produits et en charges		23 839 358 €		24 329 358 €
		Total des charges "intégrées à la CAF" (a)		23 339 358 €		23 729 358 €			Total des produits "intégrés à la CAF" (b)		23 694 036 €		23 694 036 €
		Capacité d'autofinancement (b)-(a)-(C 775)*		354 678 €					insuffisance d'autofinancement			390 000 €	35 322 €

** Il s'agit d'identifier les montants correspondant aux charges de pensions civiles au sein des comptes suivants :
64532 pour les EPA et les EPIC
64531 pour les EPSCP et les établissements utilisant la paie à façon
6465 pour les EPNEFPA qui n'auraient pas encore de compte dédié.